

**Les associations**

Le 04 mai 2016

**Bien vivre à Plurien**

**Erquy Environnement**

**Fréhel Environnement**

**Qualité de la Vie Pléneuf Val André**

**Le collectif «Les Chenilles Y en a marre»**

Monsieur le Préfet  
Préfecture des Côtes d'Armor  
Place du Général de Gaulle  
22000 Saint-Brieuc

OBJET : Chenilles processionnaires - réunion publique Fréhel 22 avril 2016

Monsieur le Préfet,

La réunion publique organisée et présidée par Madame le Maire de Fréhel a eu lieu devant un auditoire très important, en particulier de résidents de Fréhel et des communes environnantes contaminées.

L'INRA, représentée par Monsieur Rousselet chargé de recherches sur le site d'Orléans, s'est exprimée longuement sur ce fléau et sur les moyens à mettre en œuvre pour le freiner.

Le plan d'action mis en œuvre par la municipalité de Fréhel, pour la population de Fréhel dès le 25 avril 2016, associe domaines public (municipalité) et privé (les résidents) : ce plan nous apparaît exemplaire par son caractère global, pratique et raisonnable en terme de coûts pour les particuliers. C'est toutefois un effort financier important pour cette municipalité qui démontre l'aspect prioritaire de cette action municipale. Nous joignons à ce courrier le compte-rendu que nous avons rédigé à l'issue de cette réunion publique.

Malheureusement, Fréhel semble être la seule commune à avoir engagé cette action de lutte contre les chenilles processionnaires ; pourtant l'INRA a recommandé clairement que l'ensemble des autorités, dont les municipalités concernées, s'inscrive dans un plan global, coordonné et synchrone pour avoir une chance de freiner puis réduire drastiquement ce fléau.

Vous savez combien leur invasion est catastrophique par son étendue et son expansion rapide. Vous en connaissez les impacts : problèmes sanitaires sur les populations, les animaux, pinèdes ravagées, risques économiques concernant le tourisme.

Les particuliers et résidents des communes non impliquées dans ce plan d'action sont désarmés : dans le cas d'une démarche individuelle -seule type d'action possible aujourd'hui- pas de moyens techniques raisonnables en terme de coût, pas de coordination au niveau de notre territoire donc aucune chance d'obtenir de résultat au milieu d'une zone contaminée, ainsi que l'a répété à plusieurs reprises le représentant de l'INRA.

Monsieur le Préfet, nous sollicitons l'intervention de vos services pour convaincre les municipalités des Côtes d'Emeraude et de Penthievre de rejoindre l'action de la municipalité de Fréhel et s'associer à ce plan global pour protéger nos côtes.

Nous vous remercions de l'importance que vous accorderez à notre demande.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre haute considération.

Pour les associations,

Patrick BOQUET

Administrateur Erquy Environnement